

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, M. Maillot,
M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Tellier et M. William

ARTICLE 27 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la création d'une nouvelle sanction financière à l'encontre de patients n'ayant pas honoré un rendez-vous médical. Outre les modalités de mise en oeuvre qui apparaissent très discutables, cette mesure ne repose sur aucune donnée précise justifiant cette nouvelle sanction financière.